

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de convocation :
28.02.2025

Nombre de Membres :
En Exercice : 12
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Siège vacant non
comptabilisé : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
28.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme GROS, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme CAPPENDÏK, Mme TURE, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme MARGUERITAT et Mme VAN DE WALLE

Avait donné pouvoir : Mr KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025/04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

7.1.1. Décisions Budgétaires

Il est présenté pour débat aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires 2025 conformément à la loi relative à l'Administration Territoriale de la République loi du 6 février 1992.

Les membres du Conseil d'Administration, prennent connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2025 et après en avoir débattu, à l'unanimité, acte de ce débat, dont le rapport est présenté en annexe.

Le Président,



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MEHUN SUR YEVRE
18500

Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MEHUN SUR YEVRE
18500

Régine CAPPENDÏK

Publié sur le site internet de la commune

le : 21 . 03 . 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>